

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 17 décembre 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 17 décembre 2018, à 20h15, à la salle d'activités, Centre Lac-Brome, au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames les conseillères Lucy Gagnon et Louise Morin ainsi que messieurs les conseillers Ronald Myles, Pierre Laplante, Lee Patterson et David Taveroff.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général, Gilbert Arel, et le greffier, Me Edwin John Sullivan.

Six (6) personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire Richard Burcombe ouvre la séance.

2018-12-448

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2. ADMINISTRATION

2018-12-449

2.1 Comptes à payer et liste des chèques émis

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve les listes suivantes:

- Comptes à payer : 156 357,58 \$;
- Chèques émis : 90 358,64 \$.

ADOPTÉ

2.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

Il n'y a aucun item.

2.3 Ententes, contrats et mandats

2018-12-450

2.3.1 AO 2018-25 - Matières résiduelles – Contrat

ATTENDU l'appel d'offres AO 2018-25 concernant les matières résiduelles;

ATTENDU QUE seule une soumission (Matrec) était reçue par la Ville dans le cadre de cet appel d'offres, dont le détail est présenté sous forme de tableau au procès-verbal d'ouverture des soumissions;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à **Matrec** le contrat AO 2018-25 d'une durée de trois (3) années concernant les matières résiduelles et autorise les dépenses maximales suivantes, par option levée :

Prix (Taxes incluses)		
Option B – Sous option 1		
2019	2020	2021
252 304,70 \$	252 304,70 \$	252 304,70 \$
Option C – Sous option 1		
2019	2020	2021
292 433,50 \$	292 433,50 \$	292 433,50 \$
Option D – Sous option 1		
2019	2020	2021
402 430,50 \$	402 430,50 \$	402 430,50 \$
Option E		
2019	2020	2021
12 558 \$	12 558 \$	12 558 \$
Option F		
2019	2020	2021
13 195 \$	13 195 \$	13 195 \$

ADOPTÉ

2018-12-451 2.3.2 AO 2018-30 - Embarcation de sauvetage – Achat

ATTENDU l'appel d'offres AO 2018-30 pour l'achat d'une embarcation de sauvetage (Sécurité nautique);

ATTENDU QUE la seule soumission reçue par la Ville dans le cadre de cet appel d'offres était celle de l'Arsenal (CMP Mayer) au montant de 57 487,50 \$, taxes incluses.

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à **L'Arsenal (CMP Mayer)** le contrat AO 2018-30 pour l'achat d'une embarcation de sauvetage (Sécurité nautique) et autorise la dépense de **57 487,50 \$**, taxes incluses.

ADOPTÉ

2.3.3 Logiciels et progiciels – Renouvellement de contrat

L'item est reporté à une séance ultérieure du Conseil.

2018-12-452 2.3.4 Regroupement UMQ – Assurances rouli-roulants, BMX, etc.

ATTENDU QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du *Code municipal*, Ville de Lac-Brome souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les parcs de rouli-roulants, pistes de BMX et aménagements semblables pour la période 2019-2024;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE Ville de Lac-Brome :

- Joigne, par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulants, pistes de BMX et aménagements semblables situés dans la municipalité, pour la période du 1er mai 2019 jusqu'au 30 avril 2024.
- Autorise le maire, monsieur Richard Burcombe et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables », soumise et jointe aux

présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

- Accepte, conformément à la Loi, qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

ADOPTÉ

2018-12-453

2.3.5 Lot 6 276 313 - Rétrocession à la Ville

ATTENDU les résolutions 2018-05-197, 2018-10-366 et 2018-11-403 concernant l'aliénation du domaine public et la vente du lot, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QUE l'acte de vente était administré le 13 novembre dernier par Me Marie-Josée Gagné (minute 9254) et publié au Registre Foncier sous le numéro 24 259 746;

ATTENDU QUE la résolution autorisant l'aliénation du domaine public et la vente du lot 6 276 313, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome spécifie que ledit lot ne sert aucune fin publique utile actuelle ou envisagée;

ATTENDU QUE des infrastructures souterraines municipales d'aqueduc et d'égout se trouvent sous ledit lot;

ATTENDU QUE les actes transférant le titre de propriété du chemin Stockwell à la Ville contiennent des dispositions concernant le maintien des servitudes ainsi que le maintien des chemins et des routes;

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt public de corriger la situation;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil mandate le maire, monsieur Richard Burcombe, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, pour signer pour et au nom de la Ville, toute entente ou acte notarié concernant le retour à la Ville du lot 6 276 313, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2.4 Ressources humaines

2018-12-454 2.4.1 Permanence - Cynthia Brunelle

ATTENDU la résolution 2018-07-244;

ATTENDU les recommandations du directeur général concernant la permanence de madame Cynthia Brunelle aux conditions et modalités associées à une permanence au poste de Responsable en communications;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil confirme – effectif en date du 3 janvier 2019 – la permanence de madame Cynthia Brunelle à titre de directrice, Loisirs, Culture, Tourisme et Vie Communautaire.

ADOPTÉ

2018-12-455 2.4.2 Politique pour prévenir le harcèlement psychologique - Adoption

ATTENDU le désir des élus et de la direction générale de la Ville de prévenir le harcèlement psychologique ou sexuel en milieu de travail et, plus généralement, de promouvoir le mieux-être en milieu de travail municipal;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil :

- affirme l'engagement de la Ville à prévenir et à faire cesser toute situation de harcèlement psychologique ou sexuel, y compris le harcèlement discriminatoire, l'incivilité et la violence en milieu de travail municipal;
- adopte la *Politique pour la prévention du harcèlement psychologique et le traitement des signalements et des plaintes.*

ADOPTÉ

2.5 Divers

2018-12-456

2.5.1 Subvention RIRL-2017-517A – Attestation

ATTENDU le programme « Réhabilitation du Réseau Routier Local » (RIRL) et la subvention RIRL-2017-517A;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil atteste que les travaux relatifs à la subvention RIRL-2017-517A ont été terminés.

ADOPTÉ

2018-12-457

2.5.2 Subvention RIRL-2017-517B – Attestation

ATTENDU le programme « Réhabilitation du Réseau Routier Local » et la subvention RIRL-2017-517B;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil atteste que les travaux relatifs à la (subvention RIRL-2017-517B ont été terminés.

ADOPTÉ

3. LÉGISLATION - AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

2018-12-458

3.1 Règlement 2019-01 - Taxes foncières 2019 – Adoption

ATTENDU QUE, lors de la séance ordinaire du Conseil du 3 décembre 2018, étaient donnés l'avis de motion et la présentation du Règlement 2019-01 (Règlement imposant des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 2019);

ATTENDU QU' une copie dudit règlement était remise aux membres du Conseil dans les délais requis par la Loi et que ceux ici présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies dudit règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

*Il est
Proposé par Richard Burcombe
Appuyé par Lee Patterson
Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour, 0 contre)
Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote*

QUE le Conseil adopte le *Règlement 2019-01 (Règlement imposant des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 2019)*.

ADOPTÉ

2018-12-459 3.2 Règlement 2019-02 - Tarification 2019 – Adoption

ATTENDU QUE, lors de la séance ordinaire du Conseil du 3 décembre 2018, étaient donnés l'avis de motion et la présentation du Règlement 2019-02 (Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens et services pour l'année 2019);

ATTENDU QU' une copie dudit règlement était remise aux membres du Conseil dans les délais requis par la Loi et que ceux ici présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies dudit règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

*Il est
Proposé par Richard Burcombe
Appuyé par Lee Patterson
Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour, 0 contre)
Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote*

QUE le Conseil adopte le *Règlement 2019-02 (Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens et services pour l'année 2019)*.

ADOPTÉ

2018-12-460 3.3 Règlement 2019-04 - Démolition - Adoption

ATTENDU QUE, lors de la séance ordinaire du Conseil du 3 décembre 2018, étaient donnés l'avis de motion et la présentation du Règlement 2019-04 (Règlement sur la démolition d'immeubles);

ATTENDU QU' une copie dudit règlement était remise aux membres du Conseil dans les délais requis par la Loi et que ceux ici présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies dudit règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Ronald Myles
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil adopte le *Règlement 2019-04 (Règlement sur la démolition d'immeubles)*.

ADOPTÉ

2018-12-461 3.4 Règlement 2019-05 - Compteurs d'eau - Adoption

ATTENDU QUE, lors de la séance ordinaire du Conseil du 3 décembre 2018, étaient donnés l'avis de motion et la présentation du Règlement 2019-05 (Règlement sur les compteurs d'eau);

ATTENDU QU' une copie dudit règlement était remise aux membres du Conseil dans les délais requis par la Loi et que ceux ici présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies dudit règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil adopte le *Règlement 2019-05 (Règlement sur les compteurs d'eau)*.

ADOPTÉ

2018-12-462 3.5 Règlement 2019-06 - Droits de mutations immobilières - Adoption

ATTENDU QUE, lors de la séance ordinaire du Conseil du 3 décembre 2018, étaient donnés l'avis de motion et la présentation du Règlement 2019-06 (Règlement concernant les droits sur les mutations immobilières);

ATTENDU QU' une copie dudit règlement était remise aux membres du Conseil dans les délais requis par la Loi et que ceux ici présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies dudit règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil adopte le *Règlement 2019-06 (Règlement concernant les droits sur les mutations immobilières)*.

ADOPTÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne se prévaut de la période de questions et fait une intervention sur le sujet suivant :

- Embarcation pour le sauvetage.

2018-12-463

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 20h30.

ADOPTÉ

*Richard Burcombe
Maire*

*Me Edwin John Sullivan
Greffier*

